COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST
Délibération n° 2026.036.23.09
Référence Nomenclature n°4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Direction en charge : Pôle Ressources - Direction Ressources Humaines
OBJET : Modification du tableau des effectifs de la CC Forez-Est

Le 23 septembre 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 17 septembre 2026 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum).

Présents : M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Eléonore GOMES DE OLIVEIRA, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Patrick MATHIEU, Mme Marie-Christine BERTHOLLET, M. Ludovic PADUANO, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Christophe LYON, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, M. Pascal BERNARD, M. Alain CHAPUIS, M. Benoit COUTURIER, Mme Anne-Flore GACON, Mme Marine GUILLOT, M. Jean-Pierre TAITE, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, M. Emmanuel OULION, M. Laurent THOMAS, M. Christian DENIS, Mme Dominique AVRIL, M. Thomas CHABANNES, Mme Marie-Odile MOULAGER, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Romain CARRION, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, Mme Régine TERRAILLON, M. Olivier SCHMITT, Mme Maryline CHEMINAL, M. Jean-Yves DURON, M. Bruno CHALAYER, M. Didier BERNE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Romain PONCET, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, Mme Elisabeth SAMOUILLER, M. Sébastien DESHAYES, Mme Sandrine RONDEPIERRE, M. Nicolas REY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Éric BOUCHARD, Mme Catherine CHOMAT, M. Dominique DECHANDON, Mme Claire GANDIN, M. Aurélien GUICHARD, M. Giles PEREIRA, M. Bertrand VALLA, M. Michel LAURENT.

Pouvoirs : M. Christophe LAMURE donne pouvoir à M. Gilles DUPIN, M. Jean-Louis BEYRON donne pouvoir à Mme Jeanine RONGERE, Mme Patricia CONSEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Flore GACON, Mme Julie EBERSOLD donne pouvoir à M. Giles PEREIRA, Mme Magali ROUSSET donne pouvoir à M. Dominique DECHANDON.

Absents remplacés : Mme Patricia PIOTEYRY remplacée par Mme Annick CHAUMIER, M. Georges SUZAN remplacé par Mme Jessica GIRAUD.

Absents excusés : Mme Sylvie DELOBELLE, M. Philippe FAYOLLE, M. Florian CHAUX.

Absent : Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : M. Patrick MATHIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260362309-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Date de mise en ligne : 28/09/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ-EST
Délibération n° 2026.036.23.09
Référence Nomenclature n°4.1

Nombre de membres en exercice : 71	
Nombre de membres présents : 60	
Nombre de membres supplées : 2	
Nombre de pouvoirs : 5	
Membres absents non représentés : 4	
Nombre de votants : 67	
Nombres de vote	**POUR : 67**
	CONTRE :
	ABSTENTIONS :
	NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L332-8 à L332-14, L.332-23 à L.332-26, L.326-1, L352-4 et L.352-5, L326-10 à L326-19, L.343-1 à L343-3, L.333-1 et L.333-12.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la délibération n°2026.018.08.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 8 juillet 2026 portant modification du tableau des effectifs de la CC Forez-Est,

Vu l'avis favorable du CST en date du 10 septembre 2026,

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La mise en place de l'organisation de la CC Forez-Est nécessitant des réajustements en matière de moyens humains, Monsieur Le Président fait part de la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la CC Forez-Est au regard des nouveaux besoins.

CONTENU

La modification du tableau des effectifs des emplois de la CC Forez-Est porte sur :

Budget Principal :

Filière technique

- **La création d'un poste sur le grade d'ingénieur,** catégorie A à temps complet, pour les besoins de la direction du Bureau d'études.
- **La création d'un poste sur le grade de technicien**, catégorie B à temps complet, pour les besoins de la direction Sport (piscine) et des Services techniques.

Filière administrative

- **La création d'un poste sur le grade de rédacteur,** catégorie B à temps complet, pour les besoins de la direction « Communication » (structuration des effectifs), pour un poste de Chargé de communication digitale.

- **La création d'un poste sur le grade d'attaché**, catégorie A à temps complet, pour les besoins de la direction, « juridique-marchés publics-achats » (réorganisation du service) à partir du 1er janvier 2027,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260362309-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Date de mise en ligne : 28/09/2026

L'ensemble des créations d'emploi ci-dessus sont ouvertes aux fonctionnaires du cadre d'emploi recherché et pourront par dérogation, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, être pourvue par un agent contractuel sur les fondements prévus par le Code Général de la Fonction publique, avec un emploi et un niveau de rémunération comparable à celui du cadre d'emploi ouvert pour les fonctionnaires, compte tenu de l'expertise, expérience professionnelle et niveau de diplôme de l'agent contractuel. Le contractuel bénéficiera également de la politique indemnitaire et des avantages sociaux de la collectivité.

Filière administrative

- **La création d'un poste sur le grade d'attaché**, catégorie A à temps complet, pour les besoins du service instruction droit des sols (suite réussite promotion interne), au 1er janvier 2027,
 Le grade d'accueil (rédacteur principal 1ère classe) occupé par l'agent sera proposé à la suppression après la période de stage de 6 mois de l'agent.
- **La création d'un poste sur le grade d'adjoint administratif**, catégorie C à temps complet, pour les besoins du pôle d'Epercieux dans le cadre d'une réorganisation de service lié à un départ en retraite et une mobilité interne.
 Un poste sera ultérieurement proposé à la suppression lors du départ effectif en retraite.

Budget annexe Ordures Ménagères

Filière technique

- **La création d'un poste sur le grade d'ingénieur**, catégorie A à temps complet, pour les besoins du service Déchets (suite réussite promotion interne), au 1er janvier 2027,
 Le grade d'accueil (technicien principal 2ème classe) occupé par l'agent sera proposé à la suppression après la période de stage de 6 mois de l'agent.
- **La création d'un poste sur le grade d'adjoint technique**, catégorie C à 27,5/35 pour les besoins des déchèteries dans le cadre d'une réorganisation des déchèteries
- **Et la suppression concomitante d'un poste sur le grade d'adjoint technique principal 2ème classe**, catégorie C à 27,5/35 dans le cadre de la réorganisation (départ en retraite)

 Ce poste est ouvert aux fonctionnaires du cadre d'emploi recherché et pourra par dérogation, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, être pourvu par un agent contractuel sur les fondements prévus par le Code Général de la Fonction publique, avec un emploi et un niveau de rémunération comparable à celui du cadre d'emploi ouvert pour les fonctionnaires, compte tenu de l'expertise, expérience professionnelle et niveau de diplôme de l'agent contractuel. Le contractuel bénéficiera également de la politique indemnitaire et des avantages sociaux de la collectivité.

Budget Petite Enfance

Filière médico-sociale

- **La création** d'un poste sur le grade **d'auxiliaire de puériculture de classe normale**, catégorie B à temps complet, pour les besoins du service de remplacement crèches.

- **La création** d'un poste sur le grade **d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure**, catégorie B à temps complet, pour les besoins de la crèche de Chazelles s/Lyon.
- **La suppression** d'un poste vacant sur le grade **d'auxiliaire de puériculture de classe normale**, catégorie B à temps complet, pour les besoins de la crèche de Chazelles sur Lyon.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260362309-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

- **La création** d'un poste **d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure**, catégorie B à 31/35, pour les besoins de la crèche de Panissières
- Et **la suppression concomitante** d'un poste **d'auxiliaire de puériculture de classe normale**, catégorie B à 31/35, pour les besoins de la crèche de Panissières.

L'ensemble des créations d'emploi ci-dessus sont ouvertes aux fonctionnaires du cadre d'emploi recherché et pourront par dérogation, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, être pourvue par un agent contractuel sur les fondements prévus par le Code Général de la Fonction publique, avec un emploi et un niveau de rémunération comparable à celui du cadre d'emploi ouvert pour les fonctionnaires, compte tenu de l'expertise, expérience professionnelle et niveau de diplôme de l'agent contractuel. Le contractuel bénéficiera également de la politique indemnitaire et des avantages sociaux de la collectivité.

VOTE

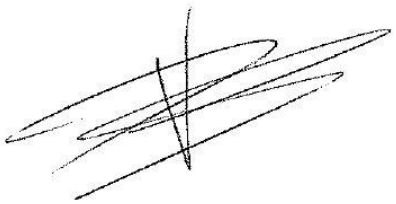
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter le tableau des emplois permanents, tel que présenté en annexe,
- De préciser que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la CC Forez-Est sont abrogées et remplacées par la présente délibération,
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois, aux budgets de la CC Forez-Est, chapitre 012,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance
M. Patrick MATHIEU





La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260923-20260362309-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026

Date de mise en ligne : 28/09/2026